

Ville de Mont de Marsan

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 décembre 2021

Numéro :2021/12/08

Nombre de conseillers en exercice : 35

Par suite d'une convocation envoyée en date du 2 décembre 2021, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan se sont réunis à l'Hôtel de Ville, en salle du conseil municipal, le mercredi 8 décembre à 18 heures sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Maire.

Charles DAYOT, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Farid HEBA, Mme Nathalie GASS, M. Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, M. Philippe DE MARNIX, M. Christophe HOURCADE, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Jean-Marie BATBY, Mme Éliane DARTEYRON, M. Hicham LAMSIKA, Mme Chantal PLANCHENAU, M. Jean-Jacques GOURDON, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Claudie BREQUE, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Jeanine LAMAISON, Mme Delphine LE BLANC, M. Mathis CAPDEVILLE, Mme Nathalie GARCIA, M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Alain BACHE, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, Mme Marie LAFITTE,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés avec procuration :

Catherine PICQUET, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Pascale HAURIE,
Hervé BAYARD, Adjoint au Maire donne pouvoir à Charles DAYOT,
Marie-Christine HARAMBAT, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Nathalie GASS,
Bruno ROUFFIAT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Jeanine LAMAISON,
Philippe EYRAUD, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Chantal PLANCHENAU,
Geneviève DARRIEUSSECQ, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mathieu ARA,
Céline PIOT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Alain BACHE,

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été nommé secrétaire de séance en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Pierre MERLET-BONNAN, Conseiller Municipal est désigné pour remplir cette fonction.

Le Conseil Municipal,

Délibération N° (n°01)

A l'unanimité, approuve le procès-verbal du 23 septembre 2021,

Délibération N° (n°02)

A l'unanimité, prend acte du compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation d'attributions,

Délibération N° 2021120273 (n°03)

Par 34 voix pour, 1 voix contre (Marie LAFITTE), désigne Jean-Paul GANTHIER afin de siéger au conseil de développement de Mont de Marsan Agglomération au sein du collège des représentants des communes,

Délibération N° 2021120274 (n°04)

A l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT en date du 28 septembre 2021 et accepte le montant du transfert des charges relatif à la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » évalué à 218 000 € en année pleine avec effet au 1^{er} janvier 2022,

Délibération N° 2021120275 (n°05)

Par 34 voix pour, 1 abstention (Marie LAFITTE), décide d'accepter un fonds de concours pour l'année 2021 de Mont de Marsan Agglomération pour la réalisation d'une étude de mobilité dans le cadre de l'opération « Cœur de Ville » à hauteur de 25 996€,

Délibération N° 2021120276 (n°06)

Par 34 voix pour, 1 abstention (Marie LAFITTE), désigne les membres de la commission ad hoc concernant l'appel à projet pour la valorisation de l'eau géothermale issue du forage GMM1, comme suit :

- Élus du Conseil Municipal : Catherine Picquet, Marie-Christine Bourdieu, Alain Baché

- Élus du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale Chauffage Urbain et Géothermie :
Jean-Paul Gantier
- Fonctionnaires experts : F. Michaud, C. Manceau, Ph. Mondinat, P. MARBOUTIN
- Partenaires :
 - ↳ DREAL: Monique Allaux
 - ↳ ADEME : Alain Mestdaght

Délibération N° 2021120277 (n°07)

A l'unanimité, décide de verser une subvention de 4 200 € au Centre Pédagogique sur la Résistance et la Déportation pour la création du site interactif,

Délibération N° 2021120278 (n°08)

A l'unanimité, Décide de verser les subventions « projet 2021»,

Délibération N° 2021120279 (n°09)

Par 34 voix pour, Jean-Jacques GOURDON ne prenant pas part au vote, décide de participer à l'action menée par la SASP Stade Montois Rugby Pro en faveur des jeunes par le versement d'une subvention d'intérêt général d'un montant de 125 000 € (cent-vingt cinq mille euros), au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2022,

Délibération N° 2021120280 (n°10)

A l'unanimité, approuve les termes du projet de convention de partenariat entre la Ville de Mont de Marsan et l'association IDEM et décide de verser aux élèves montois de musique IDEM une aide annuelle de 50 € par élève,

Délibération N° 2021120281 (n°11)

A l'unanimité, approuve la modification des statuts de la régie municipale des fêtes et animations,

Délibération N° 2021120282 (n°12)

Par 26 voix pour, 5 voix contre (Jean-Baptiste SAVARY, Céline PIOT, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Françoise LATRABE), 2 abstentions (Frédéric DUTIN, Marie LAFITTE), Pascale HAURIE et Nathalie GASS ne prenant pas part au vote, désigne les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Fêtes et Animations comme suit :

- 9 membres issus du Conseil Municipal :

- Pascale HAURIE
- Jean-Marie BATBY
- Farid HEBA
- Mathis CAPDEVILLE
- Hicham LAMSIKA
- Marina BANCON
- Nathalie GARCIA
- Delphine LE BLANC
- Frédéric DUTIN

- **6 membres qualifiés :**

- Philippe PALLAS
- André-Marc DUBOS
- Christophe ANDINE
- Jean-François LAGOEYTE
- Jean-Luc PIASECKI
- Frédéric CONSTANTIN

Délibération N° 2021120283 (n°13)

A l'unanimité, décide de verser à la Société des Courses de Mont de Marsan une subvention d'un montant de 41 670 €, ajustable en fonction du montant versé par l'État à la Ville et correspondant à une part des enjeux des courses,

Délibération N° 2021120284 (n°14)

A l'unanimité, approuve les tarifs des droits de place des marchés pour l'exercice 2022,

Délibération N° 2021120285 (n°15)

A l'unanimité, approuve la liste de présentation d'admission en non valeur du budget principal de la Ville,

Délibération N° 2021120286 (n°16)

Par 28 voix pour, 7 voix contre (Jean-Baptiste SAVARY, Céline PIOT, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Frédéric DUTIN, Françoise LATRABE, Marie LAFITTE), approuve la décision modificative n°3 du budget principal de la Ville,

Délibération N° 2021120287 (n°17)

Par 34 voix pour, 1 voix contre (Marie LAFITTE), approuve la décision modificative n°2 du budget annexe Projet de Renouvellement Urbain (PRU),

Délibération N° 2021120288 (n°18)

Par 34 voix pour, 1 voix contre (Marie LAFITTE), approuve la décision modificative n°1 du budget annexe Self Bosquet,

Délibération N° 2021120289 (n°19)

A l'unanimité, approuve la liste de présentation d'admission en non valeur du budget annexe de la régie municipale « chauffage urbain géothermie »,

Délibération N° 2021120290 (n°20)

A l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 du budget annexe « chauffage urbain géothermie »,

Délibération N° 2021120291 (n°21)

Par 34 voix pour, 1 abstention (Marie LAFITTE), approuve la décision modificative n°1 du budget annexe Parc de Stationnement,

Délibération N° 2021120292 (n°22)

Par 34 voix pour, 1 voix contre (Marie LAFITTE), approuve la décision modificative n°1 du budget annexe Parc de Stationnement,

Délibération N° 2021120293 (n°23)

A l'unanimité, approuve la liste de présentation d'admission en non valeur (année 2021) du budget annexe des pompes funèbres municipales,

Délibération N° 2021120294 (n°24)

Prend acte des listes de présentation de créances éteintes du budget annexe des pompes funèbres municipales,

Délibération N° 2021120295 (n°25)

A l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2022, les dépenses d'investissement de travaux à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2021, soit un montant de 2 483 146,31 € (25% de 9 932 585,23 €),

Délibération N° 2021120296 (n°26)

A l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2022, les dépenses d'investissement de travaux du budget municipal du chauffage urbain géothermie, à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2021, soit un montant de 200 291€ (25% de 801 165€),

Délibération N° 2021120297 (n°27)

A l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2022, les dépenses d'investissement de travaux à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2021 du budget annexe du crématorium, soit un montant de 57 353,13 € (25% de 229 412,52 €),

Délibération N° 2021120298 (n°28)

A l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2022, les dépenses d'investissement de travaux à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2021 du budget annexe des Pompes Funèbres Municipales, soit un montant de 76 895,68 € (25% de 307 582,70 €),

Délibération N° 2021120299 (n°29)

A l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2022, les dépenses d'investissement de travaux à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2021 du budget annexe du parc de stationnement, soit un montant de 13 062,50 € (25% de 52 250 €),

Délibération N° 2021120300 (n°30)

A l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2022, une avance au CCAS d'un montant de 440 000 € sur la subvention annuelle,

Délibération N° 2021120301 (n°31)

A l'unanimité, approuve le renouvellement de la carte achat proposée par la Caisse d'épargne pour une durée de 3 ans,

Délibération N° 2021120302 (n°32)

A l'unanimité, approuve la cession, à la société SAS MA – 30 140 ANDOUZE, de la grue auxiliaire de chargement de marque EFFER pour un montant de 10 629 euros,

Délibération N° 2021120303 (n°33)

A l'unanimité, décide de modifier le tableau des emplois de la Ville de Mont de Marsan pour tenir compte des besoins et nécessités de services,

Délibération N° 2021120304 (n°34)

A l'unanimité, autorise le recrutement des agents recenseurs pour la Campagne de recensement 2022

Délibération N° 2021120305 (n°35)

A l'unanimité, pour l'amélioration de la qualité de la desserte et de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique, approuve le projet de convention établissant des servitudes au profit de ENEDIS sur le terrain cadastré AO n°420 sis Rue du Commandant Clère,

Délibération N° 2021120306 (n°36)

A l'unanimité, décide l'intégration dans le domaine public communal de plusieurs parcelles cadastrées n'ayant jamais fait l'objet de transfert dans le domaine public, alors même que, physiquement, elles font partie intégrante de la voirie ou des espaces publics,

Délibération N° 2021120307 (n°37)

A l'unanimité, approuve l'acquisition à l'euro symbolique auprès de Madame Marie- Hélène DUMEOU née TAUZIN de la parcelle cadastrée BD n°284p d'une contenance de 336 m² sise Chemin de Garrelon pour régulariser la situation cadastrale de la parcelle qui constitue de fait une partie de la voirie du Chemin de Garrelon,

Délibération N° 2021120308 (n°38)

A l'unanimité, approuve la cession à la SATEL de la bande de terrain cadastrée AD n°331 sise Rue René Darriet, située au-delà de la clôture et dont elle ne fait aucun usage, d'une contenance de 28 m² à l'euro symbolique,

Délibération N° 2021120310 (n°40)

Par 34 voix pour, 1 abstention (Marie LAFITTE), décide de fixer à 14 (hors M. le Maire, Président de droit), le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS de Mont de Marsan: 7 membres issus du Conseil Municipal et 7 membres nommés,

Délibération N° 2021120311 (n°41)

Par 28 voix pour, 7 voix contre (Jean-Baptiste SAVARY, Céline PIOT, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Frédéric DUTIN, Françoise LATRABE, Marie LAFITTE), déclare élus les 7 membres suivants représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

- Mathieu ARA
- Alain BACHE
- Marie-Pierre GAZO
- Marie-Christine HARAMBAT
- Hicham LAMSIKA
- Nathalie GASS
- Jean-Marie BATBY

Délibération N° 2021120312 (n°42)

Par 34 voix pour, 1 abstention (Marie LAFITTE), désigne à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres composant la commission délégation de service public comme suit :

Titulaires :	Suppléants :
A : Christophe HOURCADE	A : Jean-Marie BATBY
B : Marie-Christine BOURDIEU	B : Eliane DARTEYRON
C : Hervé BAYARD	C : Claudie BREQUE
D : Catherine PICQUET	D : Bruno ROUFFIAT
E : Alain BACHE	E : Jean-Baptiste SAVARY

Fin de séance à 20 H 55.

Fait à Mont de Marsan,
Le 8 décembre 2021,

**Le Maire,
Charles DAYOT.**

